

1 inFO

N° 3439 du 4 au 17 février 2026

militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

EN AVRIL À DIJON NOTRE CONGRÈS



DR



p. 4 à 7



//// ACTU (pages 4 à 7)

Pour la justice sociale, FO porte, argumente et réitère ses revendications

- Conférence Travail Emploi Retraites : faire aboutir nos revendications.
- Contrats courts : la lettre de cadrage levée, les négociations ont démarré.
- Budget 2026 : l'adoption au forceps.
- Allocation sociale unique : une loi-cadre confirmée.
- Fraude sociale : un sport toujours très prisé par les entreprises.
- Transparence salariale : la présentation du projet de loi reportée.

//// DROIT (page 9)

- Forfait-jours et APC.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- 26^e Congrès confédéral : prêts pour ce moment militant majeur.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Mercosur : un traité signé mais encore loin d'être ratifié.
- Le secteur bancaire s'engage contre les violences.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- Stop aux délocalisations, oui à l'industrie! FO en action pour la réindustrialisation. Analyse du secteur confédéral chargé de l'économie et du service public.
- Atteinte au 1^{er} Mai et au droit de grève : FO dénonce deux propositions de loi.
- Fermeture de l'usine Blédina : nouvelle mobilisation pour exiger l'amélioration du PSE.
- Chez Bosch, la brutalité des annonces sur l'emploi.
- FerroGlobe : la crise du silicium menace l'avenir des usines françaises.
- Branche conchyliculture : les minima conventionnels revalorisés.
- Papeteries de Condat : les salariés dans l'attente d'une éventuelle reprise.
- Essais nucléaires en Polynésie : vers une meilleure reconnaissance des victimes.

//// HISTOIRE (page 22)

- 1^{er} Mai : une journée internationale née des revendications.

//// PORTRAIT (page 23)

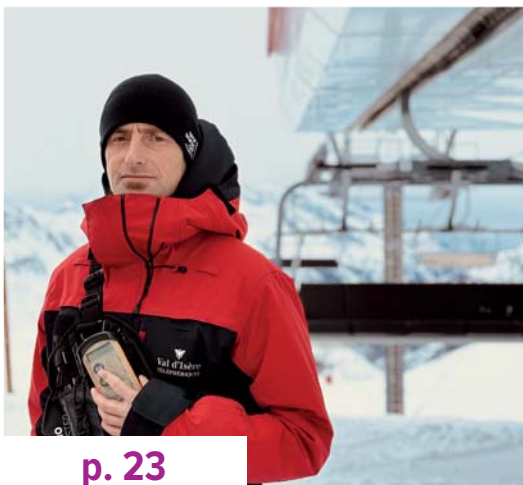
- Laurent Fresno : « À Val-d'Isère, on peut encore faire du syndicalisme offensif ».

© ANDRÉ M. CHANG/ZUMA PRESS WIRE



p. 16

DR



p. 23

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré,
C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos :
F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro :
T. Bouvines, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal février 2026.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



L'ÉLÉPHANT AU MILIEU DE LA PIÈCE

La semaine dernière avait lieu une réunion des organisations syndicales et patronales pour lancer les travaux de l'agenda social autonome. Cet agenda est en préparation depuis plusieurs mois. Jusqu'à-là on avait progressé lentement, mais progressé quand même sur les sujets que nous voulions collectivement mettre sur la table : modèle productif, financement de notre protection sociale collective et emploi des jeunes. Cet agenda a vocation à s'inscrire dans le temps long, celui de la démocratie sociale, surtout quand règne une forte incertitude politique. Dans un tel contexte, il est plus que nécessaire que les acteurs sociaux prennent en main les sujets qui les concernent.

Mettre sur pied un agenda social, définir des thèmes de discussion et de négociation, ça n'empêche pas les désaccords, ça n'empêche pas d'avoir des approches ou des visions différentes, des impatiences, des agacements parfois... Mais un tel agenda démontre surtout qu'on est d'accord sur l'essentiel : la nécessité de faire vivre le paritarisme et la pratique contractuelle et conventionnelle.

La semaine dernière, le Medef a donc fait circuler aux participants de cette réunion des documents de travail, sur les enjeux du modèle productif et sur l'emploi des jeunes, qui devaient rester confidentiels. Certes, il aurait fallu être naïf pour se dire qu'ils allaient le rester. Soyons clairs, nous ne partageons pas la vision patronale d'un contrat spécifique jeunes. Pour FO, le CDI doit rester la norme. FO n'a jamais considéré que plus de flexibilité et de précarité serait bénéfique.

Mais ce ne serait pas la première fois qu'une négociation s'engage avec des positions ou des postures opposées. Chaque négociation, notamment sur l'Assurance chômage ou sur les retraites complémentaires, commence ainsi. Chacun pousse ses pions, parfois avec des positions antagonistes. Ça n'empêche pas de poursuivre la négociation. Et parfois, souvent même, ça n'empêche pas de conclure. Pour autant,

faut-il montrer les muscles et s'arrêter de discuter ou de négocier à chaque fois qu'un désaccord survient? Si c'était le cas, on ne négocierait plus grand-chose et on laisserait l'État, les pouvoirs publics faire et défaire notre droit social. Et on serait réduits à de simples spectateurs ou commentateurs...

Pour FO, cet agenda social est nécessaire. Et notre délégation

s'engagera dans ces négociations comme nous l'avons toujours fait. Force de proposition, exigeants, déterminés, loyaux... Sur les sujets proposés, nous pouvons et devons avancer. Nous devons réfléchir à notre modèle productif, alors que l'emploi stagne et que la réindustrialisation se fait attendre. Nous devons réfléchir à notre protection sociale et à sa gouvernance, alors que les besoins vont grandissant, que notre natalité décline et que son financement est sans cesse remis en cause. Nous devons réfléchir à comment, non pas travailler plus, mais travailler tous, comment lutter contre les contrats courts, les emplois précaires, les temps partiels subis, favoriser l'emploi des femmes, des seniors, des jeunes. Des pistes de travail existent pour accélérer et sécuriser l'insertion des jeunes sur le marché du travail, sur l'orientation, l'accompagnement, la formation... L'agenda social autonome doit se poursuivre. Sans se laisser impressionner par l'éléphant au milieu de la pièce.

***Faire vivre
le paritarisme
et la pratique
contractuelle
et conventionnelle***

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Pour la justice sociale, FO porte, argu

De la conférence Travail Emploi Retraites à la négociation sur les contrats courts en passant par le dossier budgétaire, le projet d'allocation sociale unique, le projet de loi de lutte contre la fraude sociale

et fiscale, ou encore celui – finalement reporté – relatif à la transparence salariale : FO porte plus que jamais ses revendications, les explique et ne se prive pas d'objecter quand cela est nécessaire, face à

Conférence Travail Emploi Retraites



© ERIC TSCHAEN/REA

Le 30 janvier, dans le cadre de la conférence TER, sur le travail, l'emploi et les retraites, les organisations syndicales et patronales (à l'exception du Medef) ont participé aux premiers ateliers organisés. La délégation FO était représentée dans les six, couvrant les secteurs du public et du privé. Le programme et le calendrier de cette conférence ont été précisés : les interlocuteurs sociaux se retrouveront un vendredi par mois jusqu'à l'été : le 20 février, le 13 mars, le 17 avril, le 22 mai, la date de juin restant à préciser. L'agenda promet d'être dense : seront abordés la prévention et la lutte contre l'absentéisme, la santé au travail, l'emploi des jeunes, la gestion prévisionnelle des parcours professionnels, le pilotage et la gouvernance du système de retraite, son financement... Le 30 janvier, les débats ont porté sur la solidarité intergénérationnelle du système de retraite, les adaptations de l'emploi face à l'intelligence artificielle et le dialogue professionnel dans le travail. Des ateliers « qui comprennent beaucoup

Contrats courts : la lettre de cadrage levée, les négociations ont démarré

Victoire. Dans un courrier daté du 27 janvier, le Premier ministre Sébastien Lecornu a confirmé la suppression de la lettre de cadrage établie en août 2025 par son prédécesseur François Bayrou, et qui demandait aux interlocuteurs sociaux de trouver au moins 2 milliards d'euros d'économies par an sur l'Assurance chômage. FO exigeait le retrait de ce document depuis des mois.

Le gouvernement s'est également engagé à achever l'agrément des accords trouvés en 2024 et 2025, et dont certaines mesures étaient toujours en attente. Telles étaient les conditions posées par les interlocuteurs sociaux pour poursuivre les négociations sur les ruptures conventionnelles

et sur les contrats courts, engagées le 7 janvier.

« C'est une bonne nouvelle qui ouvre des perspectives », s'est félicité Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'Assurance chômage et de l'emploi. La négociation sur les contrats courts, très attendue par FO, a donc pu démarrer le 28 janvier.

Généraliser la prime de précarité

Ce thème fait l'objet d'un bras de fer depuis des années entre le patronat et les organisations syndicales. « Les contrats courts, CDD de moins d'un mois ou intérim, représentent désormais 81% des

embauches. On constate que ces contrats sont de plus en plus courts, globalement de un à trois jours. Il y a aussi une récurrence des réembauches successives par le même employeur. Dans ce cas, les besoins sont permanents et le salarié devrait être en CDI », dénonce Michel Beaugas.

Pour réguler les embauches, FO revendique notamment l'extension de la prime de précarité à tous les salariés en contrat court, pour leur permettre d'être mieux rémunérés et inciter les employeurs à revoir leurs pratiques. Pour lutter contre les abus, le négociateur a aussi remis sur la table le système de bonus-malus avec un taux pivot, un outil porté par la confédération depuis quinze ans.

Clarisse Josselin

Documente et réitère ses revendications

des mesures injustes. Ce sont en effet les droits des travailleurs que FO œuvre à défendre et à améliorer. De même qu'elle revendique une amélioration de l'emploi – et donc une réelle réindustrialisation –,

l'égalité salariale entre hommes et femmes ou encore la défense des services publics avec l'apport de moyens budgétaires correspondant aux besoins et non réglés sur les objectifs de réduction de la dépense publique.

: faire aboutir nos revendications

d'éclairages théoriques mais manquent de concret », a réagi lors du point presse Pascal Lagrue, secrétaire confédéral FO, au nom de la confédération.

Pour FO, l'urgence c'est l'ouverture de négociations

FO déplore le flou artistique sur l'objectif de cette conférence. Sur ce point, les organisateurs n'ont rien clarifié : « La méthode repose sur la concertation, le dialogue social. L'objectif n'est pas de se contenter d'un diagnostic partagé. En faisant intervenir des chercheurs lors de ces ateliers, l'idée est de permettre de changer un peu la donne », a expliqué le conseiller d'État honoraire Jean-Denis Combrexelle,

coordinateur de la conférence. Avant d'ajouter que si cette conférence « peut donner des idées aux partenaires sociaux pour négocier, on sera ravis ». Des réponses loin de satisfaire FO, qui souhaite que le gouvernement s'engage à ouvrir des négociations à l'issue des débats. « Chacun s'accorde à dire qu'il y a une urgence sociale dans ce pays. Pour nous, cette conférence doit permettre d'avancer sur des sujets transverses, pas d'aboutir à un relevé de décisions. Il ne faudrait pas qu'elle ne serve à rien. Or, on ne sait pas s'il y a une intention de transposer, ni quelle sera sa réelle finalité », a regretté Pascal Lagrue. Il a notamment réaffirmé le souhait de la confédération d'aborder la question des aides publiques, dont les exonérations bénéficiant, sans contrepartie, aux entreprises, et « de réinterroger les ordonnances Travail qui ont fait disparaître les CHSCT ».

Ariane Dupré

Budget 2026 : l'adoption au forceps

Fin du feuillet qui avait commencé il y a quatre mois : le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 a été adopté le 2 février. Après l'utilisation en quelques jours de trois 49.3. En s'appuyant sur la loi de financement de la Sécurité sociale (adoptée en décembre) et la loi de finances, le gouvernement vise un déficit public ramené à 5% du PIB (contre 5,4% en 2025). En octobre, le projet, s'appuyant sur celui de l'ex-Premier ministre François Bayrou, visait 4,7%.

La sphère publique toujours dans le viseur

Si le contenu du texte adopté peut apparaître moins dur que prévu initialement (avec finalement l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu à l'inflation, le non-gel des pensions et prestations sociales ou encore l'abandon de la suppression de l'abattement fiscal pour les retraités

imposables...), les mesures demeurent sévères. Entre autres celles visant la sphère publique, avec une nouvelle année de gel des salaires indiciaires pour les 5,7 millions d'agents, des baisses de crédits pour nombre de missions et des suppressions de postes. À l'Éducation nationale notamment. « Plus de 4000 suppressions de postes! Des milliers de fermetures de classes à venir! Inacceptable! », pointe la

FNEC FP-FO. La sévérité sur les dépenses est patente (leur progression se replie de 0,8 point cette année, à 0,9% contre 1,7% en 2025) et se traduit, entre autres, par une baisse de moyens de 2 milliards d'euros pour les agences/opérateurs de l'État, l'amputation de plus d'un milliard d'euros de crédits pour France 2030, ou encore une baisse de 300 millions pour le fonds vert, chargé cependant de soutenir les territoires dans la transition écologique. Parallèlement, l'absence d'un apport massif de recettes supplémentaires, par une sollicitation plus importante des entreprises et des ménages les plus riches, demeure. Parmi les quelques mesures phares, mais à l'envergure limitée, une taxe sur les holdings devrait afficher le rendement désuet de 100 millions d'euros. Celui de la surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises (trois cents concernées) est prévu quant à lui à 7,3 milliards d'euros, contre 8 milliards en 2025.

Valérie Forgeront



© JPL/REA

Pour la justice sociale, FO porte, argu

Transparence salariale : la p



Allocation sociale unique : une loi-cadre confirmée

Invité par l'Association des journalistes de l'information sociale le 20 janvier, le ministre du Travail Jean-Pierre Farandou a confirmé avancer sur la mise en œuvre de l'allocation sociale unique (ASU). Le Premier ministre, Sébastien Lecornu, avait prévu un projet de loi pour décembre. Ce sera finalement plus tard. Le gouvernement souhaite aussi un projet de loi-cadre, actuellement en préparation. Cette loi-cadre – au contenu donc très général et qui pour sa mise en œuvre détaillée se fera par décrets – ne portera que sur les principes, a expliqué le ministre du Travail : création d'un « compte social unique », adossement de l'ASU à un revenu social de référence par foyer et non plus par statut. Le barème retenu, question ultra-sensible, « fera l'objet d'un

groupe de travail, associant les syndicats, les départements, les associations de lutte contre la pauvreté », a indiqué le ministre, sans avancer de date. Le chantier et la mise en œuvre, inclus dans un nouveau plan de lutte contre la pauvreté, devraient prendre *a minima* trois ans.

Un projet dangereux pour les bénéficiaires d'aides sociales

Cette future allocation sociale unique « ne fusionnera pas, mais additionnera le RSA, la prime d'activité et l'aide personnalisée au logement », a précisé Jean-Pierre Farandou. Si le ministre du Travail tient à déminer le terrain, c'est que les critiques pleuvent sur les dangers de cette allocation unifiée, souhaitée de

longue date par Emmanuel Macron. FO s'y oppose, redoutant qu'elle « ne tire les droits vers le bas ». En 2018, un rapport de France Stratégie avait ainsi estimé que selon le barème défini, le passage à l'ASU risquait d'entraîner une diminution de revenus pour 3,55 millions de ménages. « FO reste opposée à toute création d'une allocation sociale unifiée. Pour FO, la lutte contre le non-recours [aux prestations, NDLR] passe avant tout par un accompagnement digne de ce nom. Or, sur ce versant, les gouvernements successifs n'ont cessé de réduire les moyens financiers et humains des CAF », rappelle la confédération, notant que le projet vise aussi notamment, et comme annoncé, à « réaliser des économies de gestion ».

Ariane Dupré

Documente et réitère ses revendications

Présentation du projet de loi reporté

Les pays membres de l'Union européenne ont jusqu'au 7 juin 2026 pour transposer dans leur droit national une directive de mai 2023 « visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de valeur égale », dans le public comme dans le privé. Mais concernant la France, cette date butoir semble difficile à tenir. Le ministère du Travail, qui avait annoncé aux interlocuteurs sociaux une première version du projet de loi de transposition pour le 29 janvier, a reporté cette présentation à une date ultérieure qui reste à fixer.

FO revendique une transposition « par le haut »

Cette directive impose notamment une transparence des rémunérations avant l'embauche. Elle permet aussi aux salariés de connaître la rémunération des postes équivalents au leur, déclinée par genre. En cas d'écarts de plus de 5% non justifiés, les employeurs devront prendre des mesures pour les réduire.

La directive prévoit également un renversement de la charge de la preuve. Ce sera donc à l'employeur, et non au salarié, de prouver qu'il n'y a pas eu discrimination. Et les victimes pourront recevoir une indemnisation.

En France, où l'index égalité, entré en vigueur en 2019, n'est pas parvenu à mettre fin aux inégalités salariales dans les entreprises de plus de cinquante salariés, les concertations concernant cette directive traînent en longueur. Entamées en février 2024, elles ont été interrompues à plusieurs reprises.

FO souhaite une transposition « par le haut » de la directive. La confédération revendique notamment le maintien d'une négociation obligatoire sur les mesures à prendre en cas d'écarts de rémunération, ce qui semble avoir été entendu. « Nous apportons également un bémol sur les sanctions, qui ne seraient pas appliquées en cas de respect de la procédure, alors même que des écarts persisteraient. Pour FO ce n'est pas possible », dénonce Béatrice Clicq, secrétaire confédérale FO chargée de l'égalité femmes-hommes.

Clarisse Josselin

Fraude sociale : un sport toujours très prisé par les entreprises

Présenté fin 2025, déjà adopté en première lecture en novembre dernier au Sénat (qui avait alors décidé de reporter de six mois l'entrée en vigueur du devoir de vigilance des donneurs d'ordre vis-à-vis de leurs sous-traitants) et actuellement en examen à l'Assemblée, le projet de loi de lutte contre les fraudes fiscales (estimées entre 80 et 100 milliards d'euros par an) et sociales poursuit son chemin devant le Parlement. Depuis l'an dernier, la fraude sociale est particulièrement pointée du doigt tandis que le projet affiche sa volonté de lutter plus largement, entre autres, contre le travail dissimulé. Un fléau imputable aux entreprises.

Responsables des deux tiers de la fraude

Le 13 janvier, le Haut conseil du financement de la protection sociale (HCFIPS) publiait le montant réactualisé (en hausse d'un milliard sur un an) et estimé de la fraude sociale, soit 14 milliards d'euros de manque à gagner pour la Sécurité sociale en 2024. « L'essentiel de la fraude demeure concentré sur le recouvrement des cotisations (plus de 52% de la fraude évaluée) », indique le HCFIPS. En clair, plus de la moitié de la fraude sociale découle du travail dissimulé. Les employeurs et les indépendants ainsi que les professionnels de santé (à hauteur de 12%) sont responsables des deux tiers de la fraude. Avec 680 millions d'euros en 2024, le « recouvrement est toujours limité », constate

le HCFIPS, rappelant que la fraude envers la Sécu est aussi de nature fiscale. Le manque à gagner est estimé à 5,5 milliards d'euros en 2024, dont 3 milliards dus à la fraude à la TVA. Imputable aux entreprises. Auditionnée dans le cadre du projet de loi, FO a déploré que celui-ci ne soit pas « à la hauteur des enjeux ». Pour la confédération, il faudrait notamment, en matière de lutte contre la fraude sociale, « réduire les contraintes réglementaires qui pèsent sur les inspecteurs de l'URSSAF et accélérer les procédures de lutte contre le travail dissimulé », prévoir aussi « des dispositifs efficaces contre les entreprises qui organisent leur insolvabilité », et « renforcer les moyens humains et matériels des tribunaux judiciaires, dont les délais, de deux à trois ans, facilitent ces pratiques frauduleuses ».

Valérie Forgeront



inFO mil

Ne pas
oublier de
s'abonner!

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : Prénom :
Adresse : Code postal :
Ville : Téléphone :
Mail :

Tarif public ☐

Tarif adhérent individuel ☐

N° de carte :

Nom du syndicat :

Fédération de rattachement :

A renvoyer à : L'InFO militante, Service Abonnement, 141 Avenue du Maine,
75680 PARIS Cedex 14
accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'InFO militante

Abonnez-vous ou réabonnez-vous maintenant pour 22 numéros à l'année et des suppléments

Tarif public 54 € par an

Tarif adhérent 18 € par an

Une tarification particulière pour les abonnements groupés est possible : pour 5 abonnés ou plus, 12€ l'abonnement, vous pouvez ainsi regrouper les abonnements de plusieurs adhérents. Renseignez-vous auprès de votre Union départementale, de votre Fédération. Vous pouvez prendre contact avec le secteur de la presse et de la communication.

J'accepte les Conditions générale de vente www.force-ouvriere.fr/infomilitante-conditions-generales-de-vente

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE. Elles sont conservées pendant 3 ans à compter de la date de fin de votre abonnement et sont destinées à la direction de la communication de FO Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant par mail linfomilitante@force-ouvriere.fr ou par téléphone 01 40 52 84 55



Forfait-jours et APC

Un accord de performance collective ne peut modifier unilatéralement le forfait-jours d'un salarié.

Un salarié est engagé dans une société en 1978. Fin 2010, il signe avec son employeur une convention de forfait-jours fixant à 207 jours le nombre de jours travaillés dans l'année.

En 2015, plusieurs accords, dont un notamment sur la durée du travail, sont signés dans l'entreprise mais sont annulés par un arrêt de la cour d'appel de Paris.

En 2018, un accord de performance collective (APC) est signé avec les organisations syndicales représentatives, modifiant la durée annuelle du travail des cadres à 211, 212 et 213 jours selon leur classification.

L'entreprise, utilisant les règles des APC, informe les salariés qu'ils ont un mois pour refuser ce nouveau dispositif et notamment cette augmentation de la durée du travail.

Le salarié précité refuse dans le délai d'un mois et fait valoir ses droits à la retraite un peu plus tard.

Puis il saisit la juridiction prud'homale d'une demande de résiliation judiciaire de son contrat de travail au motif que l'APC ne pouvait lui être imposé et que face à son refus, la société aurait dû le licencier.

La cour d'appel rejette ses demandes. En effet, compte tenu de la nature conventionnelle de la durée du travail, le salarié pouvait se voir appliquer les dispositions de l'accord de 2018 sans son acceptation.

Par un arrêt du 21 janvier 2026, (n°24-10512) la chambre sociale de la Cour de cassation casse l'arrêt d'appel :

« Une convention de forfait en jours doit fixer le nombre de jours travaillés et que la modification du nombre de jours inclus dans le forfait constitue une modification du contrat de travail. »

Ainsi, pour la première fois, la Haute cour considère qu'un APC augmentant la durée du travail contractualisée d'un salarié en forfait-jours nécessite son consentement et que son refus

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 2254-2 du Code du travail dispose :

« I – Afin de répondre aux nécessités liées au fonctionnement de l'entreprise ou en vue de préserver, ou de développer l'emploi, un accord de performance collective peut :

– aménager la durée du travail, ses modalités d'organisation et de répartition;

(...).

Les articles L. 3121-53 à L. 3121-66 s'appliquent si l'accord met en place ou modifie un dispositif de forfait annuel, à l'exception de l'article L. 3121-55 et du 5° du I de l'article L. 3121-64 en cas de simple modification.

Lorsque l'accord modifie un dispositif de forfait annuel, l'acceptation de l'application de l'accord par le salarié, conformément aux III et IV du présent article, entraîne de plein droit l'application des stipulations de l'accord relatives au dispositif de forfait annuel.

III. – Les stipulations de l'accord se substituent de plein droit aux clauses contraires et incompatibles du contrat de travail, y compris en matière de rémunération, de durée du travail et de mobilité professionnelle ou géographique interne à l'entreprise.

Le salarié peut refuser la modification de son contrat de travail résultant de l'application de l'accord.

IV. – Le salarié dispose d'un délai d'un mois pour faire connaître son refus par écrit à l'employeur à compter de la date à laquelle ce dernier a informé les salariés, par tout moyen conférant date certaine et précise, de l'existence et du contenu de l'accord, ainsi que du droit de chacun d'eux d'accepter ou de refuser l'application à son contrat de travail de cet accord.

(...).

L'article L. 3121-55 du Code du travail précise :

« La forfaitisation de la durée du travail doit faire l'objet de l'accord du salarié et d'une convention individuelle de forfait établie par écrit. »

peut l'exposer à un licenciement, tel que prévu par l'article L. 2254-2.

Secteur juridique

La Macif vous protège dans votre activité syndicale () avec des contrats sur mesure.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ Contactez-nous : partenariat@macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**

26^e Congrès confédéral : prêts pour ce moment militant majeur

Ce sera pour les militants une semaine d'échanges, de débats, de convivialité aussi. Une semaine où ils dresseront le bilan des actions de la confédération depuis le dernier congrès confédéral de 2022 et où ils auront à fixer, via l'adoption de résolutions, la feuille de route de l'organisation pour les prochaines années. Le 26^e Congrès confédéral de FO s'ouvrira à Dijon, en Côte-d'Or, le lundi 20 avril prochain et se tiendra jusqu'au vendredi 24 avril. À l'issue de la tenue de cette instance souveraine qui devrait accueillir dans la capitale de la Bourgogne quelque 3500 congressistes – délégués, invités et partenaires –, le Comité confédéral national se réunira afin d'élire les instances confédérales, notamment la commission exécutive ainsi que le bureau confédéral, avec élection spécifique du secrétaire général et du trésorier confédéral. À moins de trois mois de l'ouverture du congrès, instance suprême de FO, visite des coulisses de la préparation logistique colossale que nécessite la tenue d'un tel rendez-vous, informations pratiques à destination des délégués porteurs de mandats et aperçu des petites attentions militantes réservées cette année aux congressistes. Bienvenue au Parc des expositions dijonnais, qui vivra pendant une semaine en avril sur le mode revendicatif.



26^e Congrès confédéral : à la découverte du grand « lieu »

S'il y a une chose qui ne change pas d'un congrès confédéral à l'autre, c'est bien l'énorme préparation que requiert la tenue d'une telle instance. Ainsi, « depuis 2022 et quasiment au lendemain du congrès de Rouen », indique le trésorier confédéral Patrick Privat, lui et son équipe – comptant notamment Janet Dubreuil et Florent Mimoun – sont à la manœuvre pour préparer le 26^e congrès, qui accueillera du 20 au 24 avril, à Dijon, quelque 3500 congressistes. Le choix du lieu s'est porté sur le Parc des expositions de Dijon, adapté, vaste, et par ailleurs exploité par les collectivités locales, et non le secteur privé, insiste Patrick Privat. Point crucial aussi, la capitale de la Bourgogne dispose d'une capacité hôtelière suffisante

et est facilement accessible par son réseau de transports. Le choix effectué, il a fallu mettre au point les modalités d'accueil des délégués, invités et partenaires sur le site (qui, le temps des installations et du congrès, sera privatisé pendant près de quinze jours). Étudier les questions de sécurité, d'hygiène et de santé (l'enceinte est dotée d'une infirmerie). Prévoir aussi le transport, notamment en camion, du matériel des secteurs confédéraux se déplaçant à Dijon. Planifier l'installation technique et informatique sur place. Et cette liste n'est qu'un aperçu. Car si un congrès confédéral « est un lieu de débats », rappelle le trésorier confédéral, c'est aussi une logistique complexe à mettre en œuvre, tant pour le bon déroulé des travaux que pour rendre

agréables les temps de pause, ces moments de convivialité entre congressistes.

Le temps des travaux et le temps des pauses...

Dès leur arrivée, les délégués et les partenaires seront accueillis par une équipe dédiée, dont des personnels de la confédération. Un accueil qui comprendra le travail « d'émission/impression des mandats des délégués et leur modification si besoin », détaille Patrick Privat. « Il faut aussi que le matériel de vote [pour les résolutions, NDLR] et les badges [obligatoires dans l'enceinte du congrès, NDLR] soient prêts. » L'impression des projets de résolutions, soit des dizaines de milliers de pages, sera effectuée par la

Suite en page 14

Un grand rendez-vous de démocratie syndicale

Le congrès confédéral de FO est le moment où les délégués, avec les mandats qui leur sont confiés, viennent débattre, en toute liberté et indépendance, des actions menées par l'organisation durant le mandat écoulé et des orientations pour celui à venir. Autour de 3500 congressistes – dont la majorité sont des délégués issus de tous les secteurs d'activité, du public comme du privé, et venus de tout le territoire – sont ainsi attendus du 20 au 24 avril à Dijon pour le 26^e Congrès confédéral.

À l'ouverture du congrès, après l'intervention de différents invités et du secrétaire général de l'UD de Côte-d'Or, département hôte, le secrétaire général Frédéric Souillot présentera le rapport d'activité du bureau confédéral. Puis les délégués se succéderont à la tribune pour des prises de parole. Viendra ensuite l'adoption des différents rapports.

Dans un deuxième temps, les délégués volontaires, réunis en commission, élaboreront les résolutions, véritables feuilles de route qui fixeront les orientations

revendicatives de la confédération pour le mandat à venir.

À l'issue du congrès, le Comité confédéral national (CCN) se réunira pour élire les instances confédérales : bureau confédéral (avec des élections spécifiques pour le secrétaire général et le trésorier général), commission exécutive, commission de contrôle et commission des conflits.

Ne pas tarder à s'inscrire...

Un congrès confédéral est donc un grand rendez-vous de démocratie syndicale. Pour faciliter l'organisation de la tenue de cette instance, les militants sont invités à ne pas tarder à s'inscrire. Conformément aux statuts confédéraux, chaque syndicat désirant y être présent ou représenté doit valider son mandat et le nombre de voix correspondant pour les votes. Ce dernier est fonction du nombre de timbres placés. À l'issue de la présentation du rapport d'activité par le secrétaire général, le trésorier Patrick Privat, pilotant la commission chargée de vérifier la régularité de tous les

mandats, indiquera si tous les délégués sont bien à jour de leurs cotisations.

À noter par ailleurs que si le secrétaire ou le trésorier d'un syndicat ne peut pas participer au congrès, le mandat peut être confié à un autre adhérent ou à un militant d'un autre syndicat, à condition que ce dernier relève de la même union départementale ou de la même fédération. Un délégué ne peut pas obtenir plus de dix mandats. Le nom du porteur de mandat peut être modifié jusqu'à l'ouverture du congrès.

Le syndicat peut aussi désigner un ou plusieurs délégués accompagnants, qui assisteront au congrès dans la salle plénière avec les délégués, mais sans droit de parole ni de vote, ni possibilité de participer aux commissions des résolutions.

Des auditeurs peuvent également assister au congrès, dans un espace réservé, sans droit de vote ni de parole. Des dizaines d'invités sont par ailleurs attendus, dont vingt-cinq camarades étrangers, preuve de l'engagement de FO pour la solidarité syndicale internationale.

Clarisse Josselin

«*eu de débats* » qui se prépare

À Dijon, l'UD FO de la Côte-d'Or dans les starting-blocks

«**À** Dijon, il n'y a pas que la moultarde! C'est une ville dynamique, agréable à vivre, décrit Jean-Pierre de Oliveira, secrétaire général de l'UD FO de la Côte-d'Or. *La ville, qui s'appelait Divio dans l'Antiquité, est riche en histoire et en monuments classés.* » Du 20 au 24 avril, c'est en effet dans l'ancienne Divio, petite cité gauloise des Lingons, puis agglomération gallo-romaine et désormais grande ville moderne et préfecture de département, que se tiendra le 26^e Congrès confédéral de FO. « *Nous sommes contents qu'un congrès confédéral se tienne à Dijon. C'est une première et ça restera gravé dans le marbre!* », assure

le militant, se réjouissant de présenter les terres dijonnaises aux camarades qui participeront à ce congrès, en particulier à ceux qui viendront d'outre-mer. Au carrefour entre Paris, le Rhône et la Suisse, reliée par le TGV et plusieurs autoroutes, la capitale de la Bourgogne bénéficie d'un emplacement stratégique pour les échanges économiques. Une situation qui bénéficie à l'emploi. Malgré un repli dans la région Franche-Comté en 2025, l'emploi en Côte-d'Or résiste. Le département comptait 224 600 emplois salariés au second trimestre 2025, en légère hausse (+0,2%) selon l'Insee. Le taux de chômage (6%) y est aussi plus faible qu'au niveau

national. L'emploi est surtout concentré dans le secteur tertiaire marchand, qui représente un emploi sur deux.

200 militants des UD mobilisés pour le congrès

En Côte-d'Or, FO est la troisième organisation syndicale, avec 15,61% d'audience. L'organisation est bien implantée dans la grande distribution. FO est représentative par exemple au sein des deux hypermarchés Carrefour à Dijon ainsi qu'à Quetigny, commune limitrophe. « *Nous sommes aussi bien implantés dans les services de l'automobile, à l'Éducation nationale ou encore*

Suite en page 14



©XAVIER POPY/REA

26^e Congrès confédéral : à la découverte du grand « lieu de débats » qui se prépare

Suite de la page 12



Les ouvriers de Dijon se soulèvent le 1^{er} mai 1906 – suivant la revendication portée par Émile Pouget et Victor Griffuelhes pour la journée de 8 heures et le repos hebdomadaire.

confédération, tandis que les projets validés par les commissions seront eux imprimés à Dijon, par une société. Le congrès accueillera quarante exposants, dont la boutique FO. La verrerie Duralex – entreprise reprise en Scop en 2024 par ses salariés, soutenus par FO – tiendra aussi un stand avec vente de produits. Ce que fera aussi l'office de tourisme de Dijon qui, par ailleurs, en partenariat avec

FO, délivrera deux cents pass gratuits pour les trajets en Tram. Au stand de l'UD, les congressistes pourront entre autres acheter le produit local incontournable... de la moutarde bien sûr! C'est aussi l'UD qui assurera la vente de jetons, nécessaires aux achats de boissons dans l'enceinte. La plateforme numérique My Store FO, lancée en 2024 et proposant aux adhérents et structures FO des offres

exclusives (produits de consommation, offres de voyages, bonnes adresses...) disposera elle aussi d'un stand.

Toutes les inscriptions via e-FO

Alors que l'effectif du congrès est digne de celui d'une petite ville – à noter la présence de bornes de recharge pour téléphones portables dans l'enceinte –, la logistique des repas du midi prend aussi toute son importance. Assurés par un traiteur de Dijon, quelque 10 000 repas seront servis pendant la semaine et 700 plateaux seront disponibles pour les délégués qui siégeront dans les commissions à partir du jeudi. « Les repas seront l'occasion de découvrir des plats régionaux, mais aussi une cuisine du monde. Nous avons tenu compte aussi des différents interdits alimentaires », indique Patrick Privat. Sera aussi servie à table la Cuvée du congrès, 5 000 bouteilles de Chardonnay ont été commandées. Mais pour découvrir tout cela, il faut d'abord s'inscrire pour les repas, et plus largement bien sûr en tant que participant au congrès. Pour les délégués, l'inscription se fait via l'outil e-FO, rappelle la trésorerie confédérale. À vos claviers! Le congrès s'ouvre dans moins de trois mois.

Valérie Forgeront

À Dijon, l'UD FO de la Côte-d'Or dans les starting-blocks

Suite de la page 13

au *CHU de Dijon* », détaille Jean-Pierre de Oliveira. À noter que dans l'industrie, FO est devenue en décembre la première organisation syndicale chez Schneider Electric à Dijon, avec 85% des voix.

Depuis six mois, l'UD FO de la Côte-d'Or se prépare à accueillir les quelque 3 500 participants au congrès qui se tiendra au Parc des expositions de Dijon. « On a du pain sur la planche. Heureusement, les camarades ont bien répondu à l'appel pour nous aider », apprécie Jean-Pierre de Oliveira. Deux cents militants des UD de la région Bourgogne-Franche-Comté (une des plus vastes régions de France,

rassemblant huit départements) ont répondu présents pour assurer la logistique durant le congrès : entre autres préparer les sacoches avec les mandats, accueillir les délégués, tenir le bar, gérer les accès à la salle plénière ou encore à la restauration... Les plannings restent à caler, mais « on aura assez de monde pour assurer des rotations par demi-journée sur les différents postes. C'est important, car nous voulons que les camarades puissent aussi écouter les échanges lors du congrès ». Par ailleurs, indique encore le secrétaire de l'UD : « On a trouvé des partenaires, des artisans locaux. Des spécialités dijonnaises jusqu'aux bonbons, tout est

prêt! » Le Parc des expositions, situé en périphérie de la ville, a l'avantage d'être desservi par le tramway. L'UD a toutefois prévu de louer une voiture pour aller chercher les militants en situation de mobilité réduite. Les préparatifs du congrès sont donc dans la dernière ligne droite et l'UD fonctionne sur le mode « *moult me tarde* » (en français moderne : qu'il me tarde), expression que l'on doit, à Dijon, à une double légende, celle de la cession de cette devise du duc de Bourgogne, Philippe Le Hardi, à la ville en 1382. Et de la musique phonétique de ladite devise qui, au fil des siècles, aurait abouti au mot moutarde.

Ariane Dupré

VOUS INFORMER SUR LA PROTECTION SOCIALE

En tant qu'**employeur, délégué syndical d'entreprise** ou **partenaire social de branche**, vous négociez et pilotez un contrat de complémentaire santé ou de prévoyance.

Vous souhaitez mieux comprendre l'environnement et l'actualité de la protection sociale, les initiatives prises en matière d'action sociale et de prévention de la part de KLESIA et ses partenaires. Vous voulez retrouver facilement la façon dont la santé et la prévoyance se déclinent dans votre branche ? Avec **KLESIA Pro Social** c'est dorénavant possible.

KLESIA PRO SOCIAL, C'EST QUOI ?

C'est une application mobile reliée à un site internet qui réunit **une veille réglementaire, des fiches techniques** afin de retrouver et partager facilement les notions de base, un **espace dédié aux adhérents des fédérations patronales et syndicales de chaque branche** dont KLESIA est partenaire.

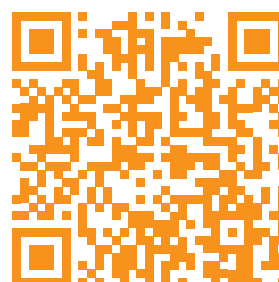
COMMENT Y ACCÉDER ?

- ▶ Vous pouvez **télécharger l'application** à partir d'un smartphone Apple ou Android.
- ▶ Vous pouvez également **consulter le contenu de l'application** et effectuer vos démarches d'accréditation de l'espace dédié aux branches **à partir du site internet suivant : <https://www.klesiaprosocial.fr/>**

Pour accéder à l'espace branches, cliquez sur celle qui vous intéresse, inscrivez-vous en remplissant le formulaire proposé en précisant le nom de votre entreprise, la fédération patronale ou syndicale dont vous dépendez et la branche à laquelle vous souhaitez accéder. Vous recevrez un mail dès que nous aurons effectué votre accréditation.

Télécharger dès à présent
l'application via

Pour Apple



Pour Android



- Prenez le QR Code en photo avec votre smartphone
- Pensez à installer une application de lecture des QR Code au besoin
- Et en cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter l'assistance KPS à l'adresse suivante : assistance.KPS@klesia.fr

Mercosur : un traité signé mais encore loin d'être ratifié

© ANDRÉ M. CHANGZUMA PRESS WIRE

Grâce notamment à la mobilisation de FO et de la Confédération européenne des syndicats, le Parlement européen a saisi la Cour de justice de l'union européenne pour vérifier la légalité du traité de libre-échange.

Les eurodéputés ont saisi la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour contester le traité du Mercosur, auquel la France et d'autres pays (Irlande, Pologne, Hongrie, Autriche) sont opposés. La ratification de l'accord (signé le 17 janvier par la présidente de la Commission européenne et les pays d'Amérique du Sud) par le Parlement européen est donc retardée de dix-huit mois dans l'attente de la décision de justice.

La Commission pourra décider d'une application provisoire de cet accord. Mais FO met en garde contre « les conséquences démocratiques et juridiques néfastes d'appliquer provisoirement un accord commercial qui n'a pas obtenu le consentement du Parlement européen et qui pourrait être annulé par la CJUE ».

Une rupture avec les avancées obtenues pour le respect des droits

Le traité doit favoriser le commerce entre les pays de l'Union européenne et les pays d'Amérique du Sud. FO s'oppose de longue date à cet accord, dont la négociation aura duré vingt-cinq ans. « Ce traité représente une rupture avec les avancées obtenues au côté de la Confédération européenne des syndicats (CES) pour

le respect des droits fondamentaux des travailleurs et pour la responsabilisation des chaînes de valeur », souligne Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur International-Europe.

Chez les travailleurs de l'agriculture, on s'inquiète ainsi d'une concurrence déloyale des productions sud-américaines, lesquelles pourraient débarquer sur les marchés européens : « On peut craindre une concurrence liée à des coûts de production inférieurs [notamment parce que les salaires sont moindres en Amérique du Sud, NDLR] et une perte de souveraineté alimentaire », note Éric Cadet, secrétaire fédéral à la FGTA/ Production agricole.

FO s'est mobilisée à plusieurs reprises aux niveaux national et européen – via la CES ou auprès des eurodéputés –, manifestant son opposition et cherchant à obtenir que des garanties soient incluses dans le traité concernant le développement durable ou la mise en œuvre des conventions fondamentales de l'OIT. Celles-ci ne semblent malheureusement assorties d'aucune sanction en cas de non-respect.

Si la CJUE n'annule pas le traité à l'issue de la procédure, la confédération continuera à faire pression au niveau national pour empêcher la ratification du traité en France. Elle demandera aussi à intégrer le comité consultatif interne (DAG),

organe permettant de vérifier l'application effective des normes sociales et environnementales par les partenaires signataires de l'accord.

Sandra Déraillot

Le secteur bancaire s'engage contre les violences

La violence et le harcèlement n'ont pas leur place dans le secteur bancaire européen. FO-Banques salue ainsi la signature par UNI Europa et les organisations patronales bancaires européennes (EBF, ESBG et EACB) d'une déclaration commune sur ces sujets le 15 janvier. Le texte présente des mesures de prévention, de détection et de soutien à mettre en œuvre face aux violences sexistes, domestiques et au harcèlement sur le lieu de travail. Il rappelle la responsabilité de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail et met en avant le rôle central du dialogue social et de la négociation collective. Enfin, il appelle à la prise de mesures concrètes, telle une évaluation des risques intégrant une approche sensible au genre, la formation au repérage, aux conduites à tenir, à l'orientation de l'ensemble des salariés, ou encore l'établissement de procédures de signalement, d'enquête et de résolution claires et protectrices. FO-Banques a œuvré, au sein d'UNI et dans le cadre du dialogue social européen, pour que ce texte aboutisse et pour qu'il intègre de tels engagements. **S.D.**

Stop aux délocalisations, oui à l'industrie! FO en action pour la réindustrialisation



Rachèle Barrion, secrétaire confédérale chargée du secteur de l'économie et du service public.

Pour Force Ouvrière, la réindustrialisation commence par un principe clair et non négociable : nous sommes opposés aux délocalisations d'entreprises, en particulier lorsqu'elles sont financées par de l'argent public. On ne peut pas parler de réindustrialisation tout en laissant se multiplier les fermetures de sites, les transferts de production et les suppressions d'emplois qui affaiblissent durablement les territoires.

Après des décennies de désindustrialisation, les conséquences sont lourdes : perte d'emplois qualifiés, disparition de savoir-faire, fractures territoriales et fragilisation des services publics. Sans industrie, il n'y a ni politique de territoire, ni développement économique durable, ni hôpitaux, ni écoles, ni infrastructures, ni ressources suffisantes pour financer les missions de service public.

C'est dans ce contexte que le secteur Économie et Service public de la confédération a engagé un cycle de travaux, en invitant les

fédérations qui siègent dans les comités de filières à y participer activement, afin de construire des analyses partagées, des revendications solides et des actions capables de peser sur les choix de politique industrielle.

La première réunion, organisée le 9 décembre, a permis de dresser un état des lieux sans concession de la situation de l'emploi industriel et de l'avenir des filières. Le constat est alarmant : fermetures de sites, délocalisations et stratégies de court terme menacent l'appareil productif. Ce travail a rappelé une évidence : sans industrie, il n'y a pas de cohésion sociale ni d'aménagement équilibré du territoire. Il a aussi souligné la nécessité de redonner toute leur place aux organisations syndicales au sein du Conseil national de l'industrie (CNI) et de ses comités de filière.

La deuxième réunion, le 20 janvier, a été consacrée à la construction du cahier revendicatif FO, nourri par les contributions des fédérations.

Force Ouvrière y porte des exigences claires : conditionnalité stricte des aides publiques, refus de financer les délocalisations, rôle stratégique de l'État, sécurisation de l'énergie, protection contre la concurrence déloyale, renforcement du dialogue social et sécurisation de l'emploi.

Ces positions ont déjà trouvé une traduction concrète avec un premier communiqué des organisations syndicales membres du CNI et une intervention FO lors du CNI du 15 décembre, rappelant l'urgence d'agir face aux menaces sur l'emploi industriel.

La troisième réunion portera sur la communication et la visibilité de nos revendications, avec des propositions de supports et l'éventualité d'un temps fort confédéral. Pour Force Ouvrière, la réindustrialisation suppose des actes, des moyens et une vision de long terme, loin des effets d'annonce. Elle est une condition essentielle pour défendre l'emploi, les territoires, les services publics et l'avenir de notre modèle social.



Secteur de l'économie et du service public

Atteinte au 1^{er} Mai et au droit de grève : FO dénonce deux propositions de loi

Modification des règles sur le travail le 1^{er} Mai et restriction du droit de grève dans les transports publics : deux propositions de loi conçoivent l'attaque des droits des travailleurs. Les organisations syndicales, FO en tête, s'opposent à des régressions inadmissibles.

Le 1^{er} Mai est le seul jour férié chômé et payé en France, sauf exceptions pour certaines activités, notamment les hôpitaux ou les transports. C'est à l'acquis majeur du 1^{er} Mai que s'attaquent des parlementaires. Ainsi, une proposition de loi (PPL), déjà adoptée par le Sénat en avril dernier, vise à étendre les dérogations à certains commerces (fleuristes, boulangers, commerces alimentaires...), qui pourraient donc ouvrir le 1^{er} Mai. Les salariés pourraient travailler ce jour-là (et être payés double), sur la base du volontariat, prévoit la PPL. Celle-ci, émise dans le cadre d'une niche parlementaire, n'a finalement pas été examinée à l'Assemblée le 22 janvier. Mais elle sera reprise par un autre groupe parlementaire, qui veut la soumettre au vote le 10 avril

prochain. Cette remise en cause du 1^{er} Mai est inacceptable, ont souligné huit organisations syndicales, dont FO, dans un communiqué commun. Elles dénoncent ainsi une attaque des droits des travailleurs et appellent les députés à s'y opposer.

Nouvelle offensive contre le droit de grève dans les transports

« Ce projet d'établir une liste d'établissements visés constitue une brèche dangereuse dans la précieuse exceptionnalité du 1^{er} Mai. Or, à chaque fois qu'un principe est remis en cause, la dérogation s'étend progressivement à tous. Le travail le dimanche en est l'illustration », fustigent-elles.

Autre attaque : le 15 janvier, les députés ont approuvé en commission du développement durable et de l'aménagement du territoire une proposition de loi visant à restreindre le droit de grève dans les transports publics. Celle-ci, déjà adoptée par le Sénat en avril 2024, doit encore passer l'examen de l'Assemblée (elle n'a pas été examinée le 22 janvier). Le texte propose de suspendre le droit de grève dans les transports publics jusqu'à trente jours par an. La durée des préavis de grève serait aussi limitée à trente jours. « Cette nouvelle attaque contre le droit de grève est inadmissible », a réagi FO, qui demande aux parlementaires et au gouvernement de rejeter cette proposition de loi.

Ariane Dupré

Fermeture de l'usine Blédina : nouvelle mobilisation pour exiger l'amélioration du PSE

La fermeture de l'usine Blédina de Villefranche-sur-Saône à l'été 2027 et la délocalisation de sa production en Pologne, annoncée par Danone, suscitent bien évidemment toujours la colère des salariés. D'autant que les négociations du PSE déçoivent. Le 20 janvier, à l'appel de l'intersyndicale (comptant

FO, majoritaire chez Blédina), une centaine de salariés se sont mobilisés une nouvelle fois à Lyon, interpellant les dirigeants de Danone lors d'une convention du groupe. « Les salariés sont révoltés par cette fermeture. Ils ont fait des efforts pour améliorer la productivité de l'usine, et pourtant Danone ferme le site et délocalise », s'indigne David Dolliger, élu FO et secrétaire du CSE central de Blédina.

Après négociations des mesures

Dans le PSE, les syndicats ont demandé une prime de préjudice de 75000 euros pour chacun des 117 salariés de l'usine. Mi-janvier, la direction ne proposait que 10000 euros. La mobilisation semble avoir porté ses fruits : le 29 janvier, Danone a annoncé doubler cette somme. « Il y a du mieux dans les mesures, mais le montant de cette prime reste insuffisant », souligne David Dolliger. Pour les salariés qui accepteront d'aller travailler dans une autre usine du groupe, à Volvic notamment (soit à près de 200 kilomètres de l'usine), FO veut aussi une prime de mobilité supérieure aux 15000 euros actuellement proposés.

A. D.



© STEPHANE AUDRAS/REA

Chez Bosch, la brutalité des annonces sur l'emploi

Avec la fermeture de son site R&D de Vénissieux (Rhône) et le rapatriement outre-Rhin de la production de son usine d'Yzeure (Allier) qui ferme aussi, l'équipementier allemand Bosch supprime plus de 300 emplois dont 265 à Yzeure. Le syndicat FO entend y négocier un PSE exemplaire.



©RICHARD DAMORETREA

L'équipementier automobile allemand Bosch a annoncé, le 20 janvier en CSE, la fermeture, d'ici la fin de l'année, de son usine d'Yzeure dans l'Allier et de son site de recherche et développement de Vénissieux (Rhône). Les 265 salariés d'Yzeure, site spécialisé dans la fabrication de correcteurs électroniques de trajectoire (ESP), ont été pris au dépourvu. « *Nous avons notre plan de charge jusqu'en 2029, et du jour au lendemain, plus rien!* », indique Abdelkader

Kouba, délégué syndical FO, syndicat majoritaire sur le site. Même sort pour les 39 salariés de Vénissieux.

La décision politique de l'entreprise

Officiellement, l'usine d'Yzeure est en surproduction, la direction anticipant une baisse « *significative* » de la demande en Europe. « *Si Bosch nous avait donné de nouveaux produits à fabriquer, nous aurions pu tenir encore des années, mais l'entreprise, qui est allemande, a décidé de tout rapatrier chez elle* », explique Abdelkader Kouba. Le sort de l'usine a été scellé lorsqu'elle est devenue mono-produit, il y a quelques années, quand, dans le même temps, Bosch investissait

dans ses sites en Allemagne, analyse le militant. Pour lui, la décision de fermer Yzeure n'est donc « *pas industrielle mais politique* ».

La direction veut agir rapidement. Les syndicats ont déjà reçu le projet de plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), qui couvre les salariés des deux sites. Les négociations devaient démarrer lors du CSE central du 3 février. Les premiers licenciements doivent

intervenir en juin, à l'issue des quatre mois légaux de négociation, jusqu'à la fermeture fin 2026. « *Nous ne voulons pas d'un PSE au rabais, mais la même chose qu'à [Bosch, NDLR] Rodez et Mondeville* », l'année dernière, déclare Abdelkader Kouba. Ainsi, FO demande à ce que les salariés puissent partir en préretraite neuf ans avant l'âge légal, soit deux ans plus tôt que la proposition de la direction. La moitié des effectifs seraient couverts par cette mesure d'âge. L'autre moitié pourrait retrouver un emploi chez Stellantis ou chez Safran, espère le délégué FO. Le syndicat demande également des indemnités supra-légales « *à la hauteur* », un décalage des licenciements à début 2027 « *car nous avons encore de la production* », et un allongement du délai de négociation.

Thierry Bouvines

FerroGlobe : la crise du silicium menace l'avenir des usines françaises

Elle avait échappé de peu à l'hécatombe en 2021, lors d'un plan social qui avait en revanche entraîné la fermeture d'une autre usine du groupe. Quatre ans après ce premier plan de restructuration chez FerroGlobe – un groupe de chimie spécialisé dans la production de silicium –, l'usine de Livet-et-Gavet (Isère) est à nouveau menacée, de même que celles d'Anglefort (Ain) et de Montrichet (Savoie). Placés au chômage partiel le 1^{er} octobre 2025 après la mise à l'arrêt des fours à silicium, les 450 salariés du site isérois se sont vu notifiés de la prolongation de cette

situation jusqu'à fin mars. Une annonce qui fait douter de l'avenir du groupe en France.

Taxes douanières et concurrence chinoise

« *Dès la réélection de Donald Trump, j'ai compris que les mêmes causes allaient produire les mêmes effets* », raconte Mourad Moussaoui, délégué syndical central FO chez FerroGlobe. Comme lors du premier mandat du président américain, la hausse des taxes douanières a entraîné pour le groupe la

perte de nombreux clients outre-Atlantique. Si l'on ajoute à cela une baisse de la demande interne en Chine, et donc des entreprises chinoises qui inondent le marché européen avec des prix cassés du fait du déséquilibre de l'offre et de la demande, on obtient une crise du silicium en Europe. « *C'est un produit stratégique et critique*, rappelle Mourad Moussaoui. *Nous demandons que l'Europe prenne des mesures de sauvegarde ou des mesures anti-dumping pour stopper la concurrence déloyale qu'on subit.* »

Fanny Darcillon

Branche conchyliculture : les minima conventionnels revalorisés

La FGTA-FO est signataire d'un accord de branche prévoyant une augmentation générale des salaires, applicable au 1^{er} février. Une bonne nouvelle dans un secteur qui sort tout juste de la crise du norovirus.

Pour les 18 000 salariés de la filière conchylicole, qui produisent les huîtres, moules et autres coquillages emblématiques de la tradition

culinaire française, les minima salariaux de la branche évoluent. La Fédération générale FO des travailleurs de l'alimentation, des tabacs et des services annexes (FGTA-FO) a décidé de signer l'accord de branche prévoyant une revalorisation de 1,6% pour les échelons 2 à 6 (1,18% pour l'échelon 1). « Cette négociation permet de couvrir l'inflation constatée de 0,9% sur l'année 2025 et d'aller plus loin que l'augmentation du Smic », souligne Richard Roze, secrétaire fédéral chargé du secteur. Cette hausse correspond au haut de la fourchette de ce qui est négociable dans le périmètre de la FGTA, indique le militant.

« Les négociations étaient loyales et se sont faites en bonne entente, se réjouit-il par ailleurs. Il y a un dialogue social plutôt ouvert et constructif dans cette branche. » Un fait suffisamment rare aujourd'hui pour être souligné. Cette revalorisation, applicable au 1^{er} février, représente d'autant plus une victoire qu'il n'est pas toujours aisé d'obtenir des avancées sociales dans les secteurs les plus atomisés. La filière compte des adhérents syndicaux isolés, pas forcément connus de la fédération. « Ce sont de

petites structures, souvent de moins de dix salariés. Les employeurs ont une plus grande proximité avec les salariés, ils ont une approche un peu plus humaine. » Cette négociation pourrait avoir un effet boule de neige, espère le secrétaire fédéral : « Elle nous fournit une référence pour les négociations dans d'autres branches par la suite. »

Des travaux pour assainir les parcs ostréicoles

Si la conchyliculture reste une particularité française – le pays se classe au deuxième rang européen pour la production et même au premier pour les huîtres –, le secteur a connu d'importantes difficultés ces dernières années. Les fêtes de fin d'année en 2023 avaient été marquées dans plusieurs bassins d'élevage par la crise du norovirus, pathogène responsable de la gastro-entérite. Si les problèmes étaient bien circonscrits géographiquement, la peur s'était cependant étendue à l'ensemble des consommateurs, créant une forte chute des ventes. L'État avait alors annoncé un investissement de 11 millions d'euros pour des travaux d'assainissement, ainsi que des mesures de soutien aux ostréiculteurs.

Fanny Darcillon



© LAURENT GRANDGUILLLOT/REA

Papeteries de Condat : les salariés dans l'attente d'une éventuelle reprise

Les quelque 200 salariés des Papeteries de Condat, au Lardin-Saint-Lazare, sont sous le choc. Dans cet ancien fleuron industriel de Dordogne, qui a employé jusqu'à 1200 personnes, la production de papier s'est arrêtée le 20 janvier, faute de commandes. Les salariés continuent d'être payés grâce à la vente de stocks mais restent désormais chez eux, dans l'attente d'une éventuelle reprise.

L'entreprise avait été placée en redressement judiciaire le 22 octobre. Les trois candidats en lice pour la reprise devaient présenter leurs offres finalisées

le 4 février, lors d'une audience au tribunal de commerce de Bordeaux. Un seul promet de conserver tous les salariés. L'intersyndicale a appelé à une « manifestation de la dernière chance » ce même jour devant l'usine. Un bus sera aussi affrété pour permettre aux salariés d'aller manifester devant le tribunal lors de l'audience.

Une ligne fermée en 2023

« Certains dossiers étaient encore à améliorer. On croise les doigts pour que des candidats se présentent et qu'on ne soit

pas directement placés en redressement judiciaire », soulignait ces derniers jours Patricia Canto, secrétaire FO du CSE.

Arguant d'une baisse de commandes, la maison mère, le groupe Lecta, avait fermé en 2023 la ligne de production de papier couché qui faisait la renommée de l'usine, supprimant 174 postes. Pour FO, il s'agissait plutôt d'une délocalisation de la production dans d'autres usines du groupe. Et Patricia Canto de lâcher ainsi : « Lecta a pris notre savoir-faire et notre papier couché. On le voyait venir, mais l'usine leur appartenait et ils s'en fichaient. »

Clarisse Josselin

Essais nucléaires en Polynésie : vers une meilleure reconnaissance des victimes

Un pas majeur vient d'être franchi dans la reconnaissance et l'indemnisation des victimes des essais nucléaires, se réjouit FO. Une proposition de loi a été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée le 29 janvier.

Avec son secteur des Outre-mer et en lien avec l'UD FO de Polynésie, la confédération est depuis de longues années à la manœuvre (auprès des ministères, des députés, des sénateurs ou encore au sein des caisses de Sécurité sociale) pour faire bouger les lignes quant à une meilleure reconnaissance et indemnisation des victimes des essais nucléaires en Polynésie. « FO est la seule confédération syndicale à s'être saisie de ce dossier », souligne Patricia



© LARRY DUNMIREZUMA PRESSZUMA-REA

Drevon, secrétaire confédérale chargée du secteur des Outre-mer, se réjouissant de l'adoption le 29 janvier à l'Assemblée d'une proposition de loi allant dans ce sens. L'an dernier, lors d'une visite aux militants FO de Polynésie, Patricia Drevon avait une nouvelle fois rappelé les revendications de FO sur ce dossier plus que douloureux humainement. En 2015, le XXIII^e congrès de FO soulignait ainsi que « la loi Morin, dite d'indemnisation, n'a servi que d'alibi et laisse toujours la prise en charge des maladies radio-induites aux salariés polynésiens à travers leur contribution au régime de santé ». En 2022, le XXV^e congrès confédéral rappelait toujours l'exigence de « la prise en charge, la réparation, l'indemnisation des victimes des dégâts et risques nucléaires en Polynésie » par l'État. Depuis 2006, l'UD FO de Polynésie – avec son secrétaire général, Patrick Galenon, par ailleurs président de la Caisse de prévoyance sociale polynésienne (CPS) – se bat pour une véritable reconnaissance des victimes.

« 15 000 personnes ont déjà contracté une ou plusieurs maladies »

Au total, 193 essais, atmosphériques et souterrains, se sont

déroulés en Polynésie, de 1966 à 1996. Un rapport sénatorial de 2013 évaluait à plus de 150 000 le nombre de travailleurs ayant été exposés à des substances radioactives. « 15 000 personnes ont déjà contracté une ou plusieurs maladies » potentiellement induites par les radiations et « la moitié de ces personnes sont déjà décédées », indique Patrick Galenon. Moins de 800 personnes ont pour l'instant été indemnisées via le Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN) au titre de la loi Morin. Une nouvelle loi sur la base de cette PPL (qui doit désormais être examinée par le Sénat) signifierait l'indemnisation d'un nombre plus important de victimes (directes et ayants droit).

« Ce serait un bel aboutissement », estime Patrick Galenon. Le montant total des indemnisations est évalué à 800 millions d'euros, pour l'instant. Quant aux soins et traitements apportés aux malades, ils ont été pris en charge jusqu'à présent par la CPS. Ces dépenses, dont elle demande le remboursement à l'État français, s'élèvent à un milliard d'euros, indique le militant. « C'est la première fois, par cette PPL, qu'il est noté que la CPS sera remboursée », constate-t-il. À noter que l'on compte près de

700 personnes dont le dossier de reconnaissance a pour l'instant été rejeté et qui ne le serait plus après l'adoption de la nouvelle loi. Par ailleurs, quelque 12 000 personnes n'ont pas encore déposé de dossier, souligne Patrick Galenon, indiquant que cette probable prochaine loi permettrait aussi à la caisse de se subroger aux assurés pour monter les dossiers.

Une loi Morin à la portée limitée

Pour l'instant, l'indemnisation des victimes se fait donc selon la loi Morin du 5 janvier 2010 remaniée par la loi du 28 février 2017. Elle prévoit une indemnisation sur la base de trois conditions : avoir séjourné en Polynésie française pendant les périodes du 2 juillet 1966 au 31 décembre 1998 et souffrir d'une ou plusieurs des maladies (vingt-trois pathologies cancéreuses définies) reconnues comme potentiellement radio-induites. Cette présomption de causalité entre l'exposition aux radiations ionisantes et ces maladies est assortie, depuis 2017, d'un « seuil d'exposition » fixé à un millisievert (mSv) par an (selon l'évaluation du régime civil de radioprotection).

Ce seuil, qui permet jusqu'à présent, lorsqu'il n'est pas constaté chez une personne, de renverser la présomption de causalité, serait supprimé. S'y substituerait une présomption d'exposition fondée, enfin, sur « la réalité historique et scientifique des retombées radioactives », a expliqué la députée polynésienne Mereana Reid Arbelot. Depuis des années, ce seuil était jugé non pertinent par nombre de rapports scientifiques. Et par le CIVEN lui-même.

Valérie Forgeront

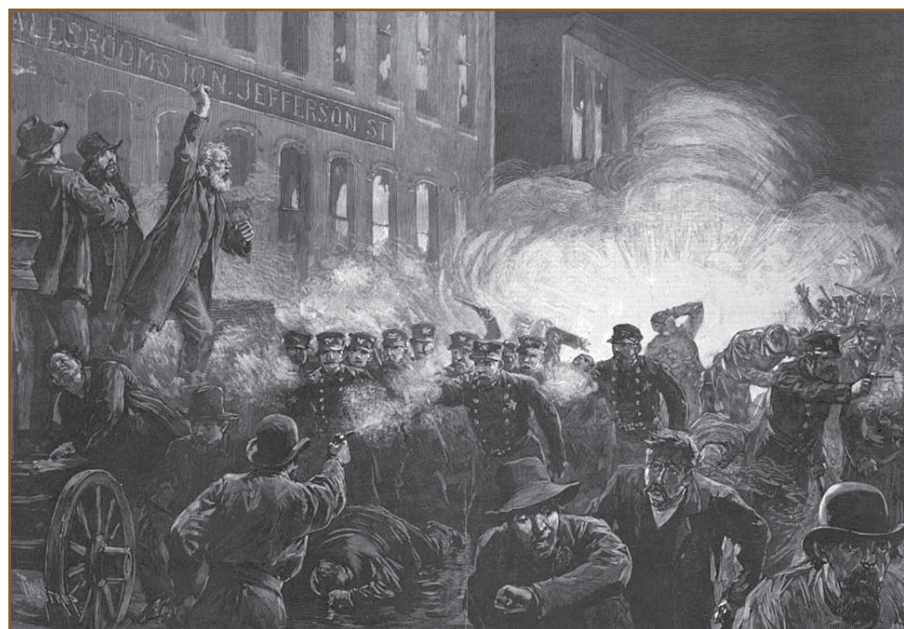
1^{er} Mai : une journée internationale née des revendications

Une proposition de loi, déjà adoptée par le Sénat en 2024 mais finalement non examinée le 22 janvier par les députés, entend remettre en cause les caractéristiques dans le Code du travail du 1^{er} Mai, jour férié, chômé et payé. Retour sur la haute portée historique et revendicative de la journée internationale des travailleurs.

Dès 1884, les syndicats américains commencent à s'organiser et revendiquent la journée de huit heures sans diminution de salaire. Le 1^{er} mai 1886, 80 000 ouvriers se retrouvent dans les rues de Chicago. Le 3 mai, à la suite d'affrontements entre jaunes et grévistes devant les usines de matériel agricole Mc Cormick, la police tire. Bilan, quatre morts et de nombreux blessés chez les grévistes. Les dirigeants syndicaux August Spies et Albert Parsons appellent à un meeting de protestation le lendemain à Haymarket Square. Quelques milliers d'ouvriers s'y retrouvent pacifiquement. Près de deux cents policiers arrivent sur les lieux pour disperser ce rassemblement. C'est alors qu'une bombe explose dans les rangs des policiers (sept morts, soixante-six blessés). La bombe aurait été lancée par un agent provocateur à la solde du patronat de la viande.

Aussitôt, huit dirigeants syndicaux sont arrêtés et passent en jugement, ils seront tous condamnés à mort, sauf un qui prendra quinze ans. Quatre de ces dirigeants syndicaux seront pendus, trois verront leur condamnation commuée en peine à perpétuité, un se suicidera en prison. Lors de la révision de leur procès en 1893, tous seront innocentés. À la fondation de l'AFL (fédération américaine du travail) en 1886, son président, Samuel Gompers (1850-1924), déclarera : « La bombe n'a pas seulement tué les policiers, elle a aussi tué notre mouvement pour les huit heures pour quelques années. » Le 1^{er} mai va devenir le point de ralliement des travailleurs du monde entier pour la réduction du temps de travail sans diminution de salaire, mais aussi en souvenir des martyrs de Haymarket.

C'est le 14 juillet 1889, lors du centenaire de la Révolution française, que l'internationale ouvrière décide de faire du 1^{er} mai 1890 la journée de grève pour obtenir les huit heures : huit heures de travail, huit heures de sommeil et huit heures de loisirs. À Paris, la manifestation n'obtient



qu'un succès mitigé. En revanche, pour le 1^{er} mai 1891 la foule est plus importante, venant des Bourses du travail, des syndicats professionnels, de travailleurs indépendants. Toutes les composantes du mouvement ouvrier étaient là.

De sanglants 1^{er} Mai

Les manifestations du 1^{er} Mai furent souvent sanglantes, et ce, même récemment. Le 1^{er} mai 1891 va voir ainsi le sang couler, à Paris mais surtout à Fourmies, dans le Nord. Dans cette ville ouvrière près de la frontière belge, une véritable tragédie va avoir lieu. Les travailleurs rassemblés vont se faire charger dès le matin, par les gendarmes à cheval puis par

l'armée qui tirera sur la foule désarmée, tuant cinq femmes et quatre hommes. Ils avaient entre 11 et 30 ans ! Trois jours plus tard, ils seront plus de 30 000, travailleurs des manufactures, des mines et des ateliers, à accompagner, drapeaux rouges au vent, les neuf martyrs jusqu'à leur dernière demeure. À l'international aussi, beaucoup de 1^{er} Mai ont connu une répression sanglante. Ce

fut le cas par exemple en 1929 à Berlin. Les tirs de la police allemande font 33 morts dans la manifestation interdite. Mais c'est à l'État turc, où des 1^{er} Mai sont organisés dans le pays dès 1909, que revient la palme des répressions sanglantes. Ainsi notamment le 1^{er} mai 1977 à Istanbul, où 500 000 manifestants sont présents, la police tire : 37 morts, 200 blessés. D'autres répressions sanglantes suivront en 1989, 1996, 2007 et 2014.

Christophe Chiclet



Laurent Fresno : « À Val-d'Isère, on peut encore faire du syndicalisme offensif »

Laurent Fresno, 45 ans, est conducteur de télésiège à Val-d'Isère, en Savoie, et coordinateur FO à la Compagnie des Alpes. Grâce au rapport de force établi par le syndicat, les salaires ont doublé en vingt ans dans les remontées mécaniques de la station et le rythme de travail s'est amélioré.

Pour Laurent Fresno, 45 ans, travailler en montagne était un rêve d'enfant. Après un master de géographie, ce Savoyard s'est octroyé une saison d'hiver dans les remontées mécaniques, à Val-d'Isère, avant, pensait-il, de chercher un emploi dans son domaine. Mais il n'en est jamais reparti. Désormais conducteur de remontées mécaniques, il assure le fonctionnement, la surveillance et la maintenance d'un télésiège débrayable.

Six mois par an, de mi-novembre à fin mai, il monte en station pour un CDD saisonnier renouvelé d'année en année, la convention collective lui assurant une priorité d'embauche, « une vraie sécurité ». Chose assez rare dans le secteur, il bénéficie d'un logement mis à disposition par son employeur, la société Val-d'Isère Téléphériques. « Sinon, je n'aurais pas les moyens de me loger dans la station », poursuit-il. Il ne redescend auprès de sa famille, près d'Albertville, que pour ses jours de repos.

La saison d'hiver terminée, Laurent Fresno s'accorde des congés avant d'attaquer son deuxième emploi saisonnier, chef d'équipe pour la cueillette des pommes et des poires. « J'ai dû essayer plusieurs choses avant de trouver deux métiers qui s'accordent au niveau temporel sans se chevaucher », explique-t-il.

Il a adhéré à FO dès sa deuxième saison d'hiver, en 2006. « La première année, comme l'employeur déduisait le logement de ma feuille de paie, je touchais moins que le Smic. Avec une marge nette de 20%, l'entreprise pouvait mieux faire sur les salaires. J'ai voulu que les choses s'améliorent », raconte le militant.

Il contacte deux syndicats pour s'informer sur la grille des salaires et les classifications. « FO a été le premier à me répondre. Le secrétaire général de l'UD de Savoie et son adjoint sont venus me rencontrer et ils m'ont proposé d'être délégué syndical. Même si je ne me sentais pas les épaules pour endosser ce mandat, je n'ai pas dit non. J'étais jeune et motivé et j'avais une culture syndicale par mon père, délégué dans son entreprise », ajoute-t-il.

Un business très rentable

Peu de temps après, le groupe familial Sofival cède l'exploitation des remontées mécaniques de la station à la Compagnie des Alpes, l'un des leaders du marché. « Grâce à un appel à la mobilisation suivi par 150 saisonniers, on a pu négocier un accord



avec une avancée majeure sur les salaires, on s'est recalibrés sur les standards des grosses stations françaises », se félicite Laurent Fresno.

FO est toujours le seul syndicat implanté dans l'entreprise, qui emploie 320 personnes. Le militant est fier des avancées obtenues en vingt ans. Le salaire des saisonniers a doublé sur cette période. Et il y a trois ans, le rythme de travail est passé de six à quatre jours de travail d'affilée, suivis de deux jours de repos, sans perte de salaire.

« Le business est très rentable, le gâteau grossit d'année en année et on a la possibilité d'aller en chercher une part, grâce au rapport de force établi par FO. L'activité n'est pas délocalisable et elle se déroule sur une temporalité très ramassée. Si on bloque tout, l'impact sur le chiffre d'affaires est direct. On n'en abuse pas, mais quand on sent qu'il n'y a pas d'espace de négociation et de progrès social, on remet les pendules à l'heure », explique-t-il.

Malgré une activité syndicale bien chargée, Laurent Fresno, également coordinateur FO à la Compagnie des Alpes et secrétaire adjoint du syndicat des remontées mécaniques et domaines skiables RMDS-FO, tient à passer un maximum de temps sur son télésiège. « J'aime mon métier et je ne veux pas être déconnecté de la réalité du terrain. C'est aussi de là que je tire ma légitimité, je vis la même chose que mes collègues », explique-t-il.

Clarisse Josselin

26ème **Congrès confédéral**

FO



Dijon
20-24 avril
2026

la paix par la justice sociale
